



Free

TROIS FIRMWARES D'UN COUP

Depuis hier soir, trois nouveaux firmwares ont été déployés pour les Freebox V4 en zone dégroupée, V5 ADSL et V5 HD. Concernant les Freebox V4 et V5 ADSL, le nouveau firmware est estampillé 1.4.1, pour le boîtier HD il s'agit de la version 1.5.8. Aucun changement par contre pour le firmware TV des Freebox V4, celui-ci reste en 1.9.1.

A voir les premières réactions sur les différents forums Freenautes, ces dernières mises à jour semblent corriger un certain nombre de bugs, notamment côté télévision.

Par contre, premier retour un arrière constaté, le support des fichiers mp3 renommés en mp2, possible depuis la version 1.5.7 du boîtier HD semble avoir disparu. Rappelons que la lecture des fichiers mp3 (avec extension mp2) n'a jamais été officialisé par Free.

La procédure de mise à jour reste la même, pour le boîtier ADSL, il suffit de le débrancher et de le rebrancher électriquement (préférez la prise électrique elle-même plutôt que l'embout derrière la Freebox), ou de passer par la télévision pour les V5 (touche «Free» puis «Information réseau», «État» et enfin «Redémarrer la Freebox».

Pour le boîtier HD, le chemin est différent depuis sa télé : touche «Free» puis «Paramètres», «Informations générales» et enfin «Redémarrer la Freebox HD». Manuellement, débrancher électriquement le boîtier HD, maintenez un des boutons en façade, puis rebranchez. A l'apparition de «FIRMWARE» sur l'afficheur de la Freebox, relâchez alors le bouton.

Sûrement plus de détails seront disponibles dans les jours qui viennent, quant aux lots de nouveautés apportées. Peut-être le support des futurs chaînes de la TNT en HD, qui seront disponibles à partir de jeudi sur une majeure partie du territoire... Bonnes mises à jour :-)

Internet

LICENCE IV POUR LE WEB ?

Le Gouvernement serait prêt à autoriser la publicité pour l'alcool sur Internet. La loi Evin l'interdit sur la télévision, et l'encadre en presse, radio et affichage, mais date de 1991, tout juste un an après l'apparition du World Wide Web.

La Ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, a déclaré un quotidien Le Figaro, «je ne m'opposerais pas, lors de l'examen de la loi hôpital, patients, santé, territoire au Parlement, à un amendement parlementaire qui actualise la loi Évin en autorisant la publicité sur Internet».



Seulement, cette autorisation sera soumise à condition puisque «les sites dédiés à la jeunesse, au sport et aux activités physiques devront être absolument exclus du champ d'application de la loi». De plus, les techniques intrusives comme les spams ou les pop-up seront interdites.

Pour certains, il s'agirait de venir en aide aux producteurs de vins et de spiritueux en difficulté, pour d'autres, comme les associations de prévention sur les risques de l'alcool, estimeraient que la Ministre faisait «fausse route»...

Lorsque l'on sait que la consommation d'alcool explose chez les mineurs, et qu'ils sont eux-mêmes parmi les plus gros consommateurs d'Internet, les futurs débats autour de la loi s'annoncent plutôt houleux...

Source : <http://www.infos-du-net.com/actualite/14713-bachelot-publicite-alcool.html>

Internet

LA SACEM SE RÉVEILLE ?



A l'instar de la nouvelle taxe de 0,9% sur le chiffre d'affaires des FAI, pour compenser le manque à gagner des chaînes publiques suite à l'arrêt de la publicité, la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, voudrait elle aussi sa part de gâteau et a réitéré sa volonté de mettre en place une taxe sur les Fournisseurs d'Accès à Internet lors d'une récente conférence de presse.

Cette taxe conserverait une méthode de calcul par répartition et voudrait rémunérer les artistes les plus piratés. Pour savoir lesquels sont-ils, la SACEM a prévu une technologie qui, implantée dans tous morceaux de musique, permettrait de suivre leurs échanges à la trace... Mais les plus piratés ne seraient-ils pas également les plus achetés ?

Si cette taxe supplémentaire pour les FAI, dont le pourcentage n'a pas encore été fixé, devait voir le jour, les célèbres 29,99 pourraient se retrouver bien mal en point...

Source : <http://www.pcinpact.com/actu/news/46932-sacem-confirme-taxe-fournisseur-internet.htm>

Télévision

LA FIN D'UNE GÉNÉRATION...

En 2001, la France, avec l'émission Loft Story sur M6, faisait ses premiers pas dans la télé-réalité. TF1 emboîtait le pas et créait quelques mois plus tard la célèbre Star Academy.

C'est ce matin sur Europe 1 que la (bonne ou mauvaise selon les fans :-)) nouvelle est tombée. Cette huitième saison sera la dernière. Faute à l'audience, qui a peu à peu délaissé le concept... La télé-réalité serait-elle déjà has been ? En tout cas sur le Net, sur Youtube, Dailymotion, les vidéos réalité ne manquent pas.

Source : <http://www.universfreebox.com/article6439.html>

